

Assiter au jugement de mon divorce ?

Par Visiteur, le 10/06/2019 à 15:52

Bonjour . Nous avons réçu l'ordonnance de non conciliation . Mon avocate ne peut ou ne veux pas me répondre , quand aura lieux le délibéré pour le divorce . J'aimerai assiter à cette audiance , elle me dit que ce n'est pas possible ! D'autre part , est-il vrai , que la pension compensatoire doit être demander avant l'audiance du divorce . En fait j'ai très peu de réponse de mon avocate , je me sens plutôt délaissée par elle . Pour elle rien ne nécessite un RDV ..

Merci de m'avoir lu .. Espère avoir une réponse assez rapidement .